



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/021 – DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Mission locale intercommunale de Sartrouville – Élection des représentants

—
République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

Le 7 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 1^{er} avril 2026).

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M^{me} COLLET Jennifer, M. CADIOU Patrick (à partir de 20h43), M^{me} BALLY Estelle, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane, M. COSTA Constantino, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M. CARMIER Patrick, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} PILLON Emilie, M. RIBEIRO José, M. PAYARD Jean-Claude, M. CABROL Christophe, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. BOULILA Frédéric, M. CHAMBON Julien, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} GIROUX Dalila, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - M ^{me} BA Charlotte | par M ^{me} DUARTE Margarida |
| - M. CADIOU Patrick | par M. FERRAND Jean-Marie (jusque 20h43) |
| - M. CHAMBERT Julien | par M. CHAMBON Julien |
| - M ^{me} COLOMBANI Florence | par M ^{me} BALLY Estelle |

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M^{me} Estelle BALLY** a été désignée pour remplir ces fonctions.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/021

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Mission locale intercommunale de Sartrouville – Élection des représentants

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le Code du Travail, et notamment ses articles L. 5314-1 à L. 5314-4 ;

Vu les statuts de l'Association Mission Locale Intercommunale de Sartrouville, et notamment son article 9 relatif à la composition de son Conseil d'Administration ;

Considérant que la Ville est représentée au sein de la Mission Locale par son Maire ainsi que par deux membres titulaires et deux membres suppléants désignés pour toute la durée de leur mandat ;

Considérant que le renouvellement général du Conseil Municipal impose une élection des nouveaux membres ;

Considérant que les membres sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue par et parmi les membres du Conseil Municipal ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres au sein de cette Association ;

Considérant le dépôt des candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
Jennifer COLLET	Céline JUNIUS
Margarida DUARTE	José RIBEIRO

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1^{er} : DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants au sein de la Mission Locale Intercommunale de Sartrouville.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20260407-DCM26-021-DE
Date de réception en préfecture : 09/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Article 2 : PROCLAME les résultats suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre d'abstentions : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Nombre de sièges à pourvoir : **2 titulaires + 2 suppléants**
- Voix obtenues par Jennifer COLLET : 29
- Voix obtenues par Margarida DUARTE : 29
- Voix obtenues par Céline JUNIUS : 29
- Voix obtenues par José RIBEIRO : 29

Article 3 : DÉCLARE membres de la Mission Locale Intercommunale de Sartrouville, les conseillers suivants :

Titulaires	Suppléants
Jennifer COLLET	Céline JUNIUS
Margarida DUARTE	José RIBEIRO

Article 4 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1

du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 09/04/2026

Publication effectuée le : 09/04/2026

Exécutoire ce jour : 09/04/2026



Romain BERTRAND

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20260407-DCM26-021-DE
Date de réception en préfecture : 09/04/2026